



COMMUNIQUE DE PRESSE AMUF

Paris le 29 janvier 2009

Drame au commissariat de Château thierry : Un commissaire de police empêche un urgentiste de réanimer un patient en arrêt cardiaque

Du jamais vu dans l'histoire des urgences: un médecin urgentiste a été empêché de réanimer un malade en arrêt cardiaque hier soir par un commissaire de police. Nous dénonçons cet abus de pouvoir de la police et l'entrave à l'exercice de nos fonctions.

L'histoire commence hier soir à 19h00. Le Dr M. , médecin urgentiste aux urgences et Smur **de Château Thierry** (ayant tous les diplômes validant ses compétences) examine à la demande de la police un patient pour un état d'ébriété. Conformément à la procédure, la police a ensuite conduit cet homme au commissariat pour son dégrisement.

A 22h10, la police appelle le SAMU car la personne fait un malaise grave en vomissant dans le commissariat. Le SMUR est alors appelé. A son arrivée, **le Dr M. constate que l'homme est en arrêt cardiaque**. Alors qu'il commence à le réanimer, **le commissaire intervient et empêche l'urgentiste de travailler**, le tutoyant et aurait dit « **Tu es le Dr, c'est toi qui l'a examiné aux urgences, tu l'as tué, je t'interdis de toucher au malade** ». Le commissaire de police aurait alors interdit au docteur M. de réanimer le malade, les policiers emmenant ensuite le docteur M. deuxième étage, laissant les pompiers et le reste de l'équipe de SMUR seuls!

Le reste de l'équipe du SMUR aurait continué la réanimation et c'est alors que la police aurait fait venir un autre médecin, qui n'est ni du SAMU ni urgentiste (contre toute procédure du SAMU). Ce collègue aurait voulu injecter du potassium au malade, ce que l'infirmier du SAMU a heureusement empêché !

Pendant que le docteur M subissait un interrogatoire, l'ambulancier du SMUR a alors prévenu le chef du service de la réanimation et le directeur de l'hôpital qui se sont rendu sur place.

Le commissaire a tout d'abord refusé de laisser le malade, intubé et ventilé, partir à l'hôpital. C'est après de véritables négociations que le malade a pu partir en réanimation. Après deux heures d'audition notre collègue a enfin été relâché.

Le malade est toujours en réanimation dans un état grave. Notre confrère est très choqué et c'est pour cela que nous ne révélons pas son identité ce soir..

Cette affaire est extrêmement grave et témoigne d'un climat détestable dans le pays. Nous condamnons de la manière la plus ferme les agissements de ces policiers et demandons au gouvernement de faire cesser la répression des professionnels de santé comme à Valence en octobre et maintenant à Château Thierry. **L'AMUF demande une commission d'enquête et un rendez-vous avec madame la Ministre de l'Intérieur et le Premier Ministre.**

CA AMUF